

Délibération n°2025-008

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	11

Date de	
Convocation	Affichage
12/03/2025	12/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Jean-Marie ROMMELAERE, Marie-Andrée MAHIEUX

Procuration : Marianne DRIEUX donne pouvoir à Maryse DEVROË, Jean – François REBIER donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE

Excusé :

Absent : Tanguy HERREMAN, J.F. LAMS

Secrétaire de Séance : ROMMELAERE Jean-Marie

PLAN DE FINANCEMENT ET RECHERCHE DE SUBVENTION – CREATION D'UN PARCOURS SPORTIF

Monsieur le Maire fait savoir qu'il souhaite que la commune engage pour l'année 2025, l'installation d'un parcours sportif sur le lotissement Château II au niveau de l'espace verts des « échauguettes ».

Le montant de ces travaux est estimé à **9 510.00 €** hors taxes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- Une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 50%, soit 4 755.00 €
-

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, le montage financier suivant :

Les dépenses :

Description du Projet	Montant HT	Montant TTC
Création d'une aire de jeux	9 510.00€	11 412.00€

Les recettes :

	Montant HT
Conseil Départemental (ADVB)	4 755.00€
Fonds propres	4 755.00€
TOTAL HT	9 510.00€

Ces chiffres seront inscrits au budget primitif de l'année 2025.

Les travaux ne pourront être engagés, que sous réserve de l'obtention assurée de toutes les recettes attendues.

Monsieur le Maire demande sur la base de l'estimation précitée l'autorisation d'ouvrir auprès de tous les partenaires potentiels envisageables (ainsi que listés de manière non exhaustive dans le montage financier ci-dessus) tous les dossiers de recherches de subventions et participations de toutes natures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- Le montage financier énoncé ci-dessus qui permettra la création d'un parcours sportif
- D'ouvrir tous les dossiers de demandes d'aides ou de subventions auprès de tous les partenaires envisagés et qui pourraient se révéler comme possibles
- D'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce projet.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

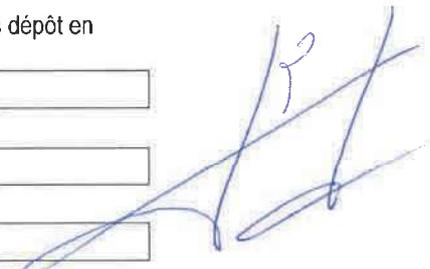
le 27 MARS 2025

et publication,

le

ou notification

du 27 MARS 2025



Le Maire,
Alain DAVROUX



Le secrétaire de séance
Jean-Marie ROMMELAERE